

## La copropriété et la promotion immobilière

### Modalités pédagogiques

**Durée** : 14 heures, 2 jours

**Horaires** : 9h00-12h30 et 13h30-17h00

**Lieu** : Voir convention

**Participants** : 1 mini – 8 max

**Dates** : Voir convention

**Niveau** : Initiation

### Présentation de la formation

Cette formation vous permettra de maîtriser et d'actualiser vos connaissances dans l'environnement immobilier.

### Objectifs de fin de formation

A la fin de la formation l'apprenant sera capable de :

- Actualiser ses connaissances en matière de copropriété au regard de la loi ELAN
- Comprendre et anticiper les contentieux relatifs à l'état descriptif de division
- Articuler la répartition des charges
- Faire le point sur les AFU

### Public visé et Prérequis

Public visé :

Directions immobilières, directions juridiques immobilières, avocats, notaires, agents en transaction et location immobilières, gérants immobiliers, syndicats de copropriété et toute personne souhaitant se familiariser les grands principes, les acteurs et les activités spécifiques de l'immobilier

Prérequis :

Maîtrise de langue française

### Positionnement avant la formation

Le niveau de connaissance des stagiaires sera évalué avant la formation via un questionnaire en ligne réalisé par le formateur.

### Objectifs et contenus pédagogiques par demi-journée

#### Jour 1

Matin

#### Les textes en attentes

- Ordonnances
- Décret

**Loi ELAN et nouveautés applicables**

- Naissance de la copropriété
- Lot transitoire
- Droits accessoires
- Parties communes
- Parties communes spéciales
- Parties communes à jouissance privative
- Evolutions des AG
- Charges et travaux
- Performances énergétiques

Après-midi

**L'état descriptif de division**

- Points clés
- Contentieux
- Etat descriptif de division en volume

**Jour 2**

Matin

**Organisation du règlement de copropriété**

- Les clauses obligatoires
- Les points à vérifier
- Les aspects conflictuels

**Contentieux et répartition des charges**

- Pendant la période de construction
- Ce qu'il est possible de refacturer au syndic
- Contentieux lié à la conformité
- La désignation
- Les diagnostics

Après-midi

**Articulation copropriété et AFU**

- Fonctionnement de l'AFU
- Les points clés de l'articulation
- Les difficultés

**Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre****Moyens pédagogiques :**

Moyens et méthodes pédagogiques : La formation alternera théorie et pratique avec des exercices de prises de vue et de développement numérique, des cas pratiques et des mises en situation.

Supports : Un support de cours sera remis à chaque apprenant.

**Moyens techniques :**

Moyens mis à disposition : Salle équipée de tables et chaises, connexion internet, paperboard, vidéoprojecteur ou projection des supports sur un écran LCD

Matériel requis : Ordinateur personnel autorisé

**Modalités d'évaluation**

**Avant la formation** : une évaluation en ligne sur le positionnement du stagiaire

**Pendant la formation** : exercices, quiz, QCM et mises en situation tout au long de la formation pour tester vos connaissances et évaluer votre progression.

**En fin de formation** : un questionnaire à choix multiple permettra de vérifier l'acquisition correcte des compétences.

**Critère d'évaluation :**

- Un score de 75% de bonnes réponses doit être obtenu pour la validation des acquis.

**Après la formation** : une évaluation est réalisée à 6 mois pour évaluer l'impact de la formation sur la pratique professionnelle du stagiaire

**Moyens d'encadrement**

Formateur spécialisé en droit de l'immobilier depuis plus de 15 ans.

**Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats**

Suivi de l'exécution :

- Feuille d'émargement par demi-journée signée par chaque stagiaire et par le formateur
- Remise d'une attestation d'assiduité individuelle à la fin de la formation

Appréciation des résultats :

- Évaluation formative continue durant la session
- Remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

**Sanction de la formation**

Remise d'une attestation de fin de formation permettant le renouvellement de la carte professionnelle.

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap**

Nous souhaitons que tout le monde puisse bénéficier et accéder à nos formations. C'est pourquoi, notre organisme de formation vous propose d'étudier les possibilités d'aménagement au cas par cas. Pour cela merci de contacter le Référent Handicap au 09 51 04 21 45 ou par mail à handicap@passpro.fr.